

Scandaleux et illégal : le Maire de Rantigny offre des colis halal aux personnes âgées !

écrit par Christine Tasin | 6 novembre 2017

Les mauvaises langues diront : « où est le problème ? La Mairie propose fort obligeamment le choix, et les non musulmans auront du porc et de l'alcool, alors, il est où le problème ? »

Le problème, cher contradicteur imaginaire, est que Macron n'a pas encore abrogé la loi de 1905, bien qu'il y pense fortement, bien qu'il en rêve.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/02/macron-veut-abroger-la-loi-de-1905-qui-lest-deja-en-partie-par-la-pratique-et-les-resistants-se-taisent/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/05/06/makronleaks-abolition-de-la-loi-de-1905-et-nationalisation-des-mosques-au-programme/>

Or, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat interdit explicitement à l'Etat ou toute autre entité publique de reconnaître et subventionner un culte.

La petite étiquette publiée ci-dessus ne dit pas si, dans le colis des musulmans, les pâtés de viande et autres conserves seront halal. On peut le supposer.

Si c'est le cas, la Mairie, en achetant les produits halal qu'elle va offrir, subventionne indirectement un culte en payant une dîme à la mosquée qui a certifié halal les produits.

Si ce n'est pas le cas, la Mairie contrevient néanmoins à la

loi en reconnaissant objectivement une religion, et en la prenant en compte, alors que la loi française ne reconnaît que des citoyens (et des métèques acceptés sur le territoire).

Dans les deux cas, la loi de 1905 est bafouée, délibérément, ouvertement, clairement.

Mais ce n'est pas tout. Au-delà de la loi de 1905, il y a la rupture d'égalité entre les citoyens, ce qui est contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Si les musulmans sont pris en compte, quid des Végétariens, des Alcooliques anonymes, des adeptes du Vegan, de ceux qui font un régime exclusivement de protéines ou qui n'aiment que le poisson sans parler de ceux qui font un régime sans gluten ou sans laitages (ou les deux) ? Et les juifs qui mangent sans porc mais boivent de l'alcool ?

Ce n'est pas bien, Monsieur le Maire, de n'avoir les yeux de Chimène que pour le Rodrigue musulman, cela s'appelle de la discrimination. Et quand on est maire, c'est un peu gênant, vous ne croyez pas ?

Certes, Rantigny, c'est dans l'Oise, département bien islamisé. Certes, vous avez sans doute un certain nombre de musulmans dans votre ville.

Mais...

Mais les autres, tous les autres, avec leur diversité, leurs spécificités... existent et la loi vous interdit, fort heureusement, de prendre en compte des dites spécificités, les régimes et autres choix alimentaires.

Or, en prenant en compte les obligations et interdits alimentaires que certains se donnent, vous incorporez ces interdits et obligations à la Municipalité, à la ville, que vous faites ainsi musulmane, tout simplement. Vous instaurez la séparation entre musulmans et non musulmans, à l'époque du

vivre ensemble ça fait désordre, non ?

Et le plus grave de tout cela, finalement, c'est que vous interdisez l'intégration et l'assimilation de ces personnes musulmanes, les enfermant dans une situation à part, spécifique... préparant ainsi l'instauration d'une ville musulmane avec des musulmans ayant un statut à part, privilégié, et les autres devenus de simples dhimmis tolérés à condition d'accepter humiliations et paiement de la [Jizya](#). Ce paiement peut prendre plusieurs formes, légales ou illégales...

Enfin, Monsieur le Maire, en récupérant ces fiches nominatives et cochées consciencieusement, vous constituez un fichier des musulmans âgés de votre ville. Pratique strictement interdite et condamnée. Robert Ménard en a fait récemment l'amère expérience, en comptabilisant le nombre de repas sans porc des cantines.

Résistance républicaine ne vous laissera pas faire, monsieur le Maire. Nous engageons ce jour une procédure contre vous. Nous en dirons plus à nos lecteurs après consultation de notre avocat en faisant une mise à jour de cet article.

Christine Tasin

Présidente de *Résistance républicaine*

Pour ceux qui voudraient expliquer, courtoisement et poliment, au Maire de Rantigny en quoi et pourquoi il se fourvoie et est en faute, vous avez toutes les coordonnées de la Mairie sur la petite affiche.

P.S Qui est donc Dominique Delion, le maire ?

Elu sans étiquette, il était encarté « UMP ». Et avait un beau programme :

« C'est la première fois que je me lance dans des municipales. Au niveau local, il n'est pas nécessaire de représenter un parti pour gérer une ville. Et on ne veut pas être sectaires, nous sommes dans une logique de rassemblement », assure l'intéressé. Une liste qui n'est pas encore complète : « Nous pourrions la boucler, mais nous souhaitons trouver toutes les compétences »

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/oise-60/delion-se-se-jette-dans-l-arene-a-rantigny-07-02-2014-3566961.php>

Elu avec 14 voix d'avance.

<https://www.lebonhomme-picard.fr/2014/03/30/video-municipales-a-rantigny-dominique-delion-est-le-nouveau-maire/>

Le Conseil municipal ?

<http://www.mon-maire.fr/maire-de-rantigny-60>

Les adjoints du Maire ?

Le deuxième adjoint est Aziz Amamar

http://www.rantigny.fr/site_acces.asp?IdPage=6287&ccf=

Cela explique-t-il les 4 voix d'avance et la nécessité de remercier en prenant spécifiquement en compte la communauté musulmane ?

Le colis spécifique est-il une idée d'Aziz Amamar ?

Simple question, après tout, cet Aziz Amamar peut être apostat, athée...

Il n'empêche qu'on est obligés de se poser des questions.

Et qu'on aimerait avoir des réponses, monsieur le Maire.